

LE P'TIT PIRIN

De Vouillé-les-Marais

FEVRIER 2010 N° 84



Le Mot du Maire

La Crise !

En sommes nous sortis ? Y sommes nous encore ?

Entre les optimistes et les pessimistes, l'écart se creuse.

D'une part, ceux qui voient la croissance repartir, l'économie mondiale se réguler, la finance s'assainir.

D'autre part, les Cassandres qui redoutent une nouvelle crise financière et scrutent le gonflement de nouvelles bulles. La crise systémique a été évitée et l'économie mondiale stabilisée grâce à l'intervention monétaire massive des Etats. Maintenant, ceux ci vont devoir naviguer très serré entre Charybde et Scylla.

D'un côté, une réduction des dépenses publiques peut entraîner un nouveau ralentissement de l'activité. De l'autre, la poursuite des plans de soutien et l'importance de l'endettement public risquent de provoquer une brutale remontée des taux d'intérêts avec une possibilité d'inflation.

En France, tout le monde constate une dette publique énorme, un déficit budgétaire supérieur à 8% du PIB, un trou de la Sécurité Sociale de plus en plus béant, un autre, tout aussi béant, qui se profile à l'horizon, pas très loin d'ailleurs, avec les régimes de retraite.

Mais les solutions sont éludées. C'est ce qui fait notre grande différence avec les états voisins. On ne résout pas les problèmes qui fâchent et on laisse filer. Je crains que nous ne le payons cher.

Jacky MOTHAIIS

INFOS UTILES

Mairie

Tous les matins

9 h - 12 h 30

Fermé le mercredi

Samedi matin 9 h - 12 h

Fermé le 1er samedi du mois

Tél. 02 51 52 55 04

Fax 02 51 52 51 27

mairie.vouille-les-marais@wanadoo.fr

www.vouille-les-marais.com

Bibliothèque :

Lundi : 17 h 30 à 18 h 30

Mercredi : 10 h à 12 h

14h30 à 17h30

Vendredi : 16 h 30 à 18 h

Tél. 02 51 51 53 78

paradisdeslivres@orange.fr

Centre de Soins

Tél. 02 51 56 71 38

AD.M.R.

(aides ménagères et travailleuses familiales)

Tél. 02 51 56 79 77

ASSISTANTE SOCIALE

Mme SOULARD

Permanence Mairie

de Chaillé les Marais

Le vendredi matin

Tél : 02.51.56.02.31

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 21010

Présents : PHELIPEAU Yveline, GOURSAUD Cécile, MARTINEAU Joseph, BOUR Frédéric, MOUHE Jacky, VACHE Nicole, ANGIBAUD Daniel, LABOUREUX Mireille.

Absents : ANDRE Sandrine, PATARIN Nelly, GARREAU Dominique, CHEVREAU Rachel, THITECA Laurent, ROUX Gérard.

Devis dossier route des vignes suite à modification du PLU : Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise à jour du dossier PLU suite aux modifications, accepte le devis de Bureau Concept Ingénierie d'un montant de 1076,40 € ttc, autorise le paiement de la facture.

Devis logiciel Horizon On Line : il s'agit d'une bibliothèque de logiciels regroupant la gestion financière, la gestion du personnel, la gestion des administrés, la facturation, la régie, les suivis d'encaissement, les statistiques financières, administratives, population.... Cet outil permet de simplifier la saisie des données et leur utilisation en travaillant de manière fusionnelle avec l'ensemble des données existantes. Le Coût pour la première année est de 5 555.42 € ttc, de 3 115.57 € ttc les deux années suivantes. Le Conseil Municipal donne son accord.

Demande de réservation lot n°6 lotissement « Les Grosses Terres » : Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à signer l'acte de vente de la parcelle d'une superficie de 741 m² pour la somme de 30 440 €.

SYDEV: travaux de maintenance d'éclairage 2010 : Chaque année, le Sydev fait parvenir une convention relative aux travaux de maintenance de l'éclairage public qui comprend une visite annuelle d'entretien, 3 visites d'entretien au sol, le remplacement des lampes. Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à signer la convention et à régler la facture d'un montant de 1322,10 € ttc.

Travaux Rue du vivier : le montant prévisionnel définitif s'élève à la somme de 203 249 € qui se répartit de la façon suivante :

- Effacement des réseaux électriques :	37 299 €			
- Eclairage public :	23 481 €	- Réseau téléphonique :	24 626 €	
- Travaux d'aménagement :	- Sentier cyclable :	29 616 €	- Voirie :	88 227 €

Les aides prévisionnelles émanent du Conseil Général pour un montant de 103 191 €. Le Conseil Municipal confirme sa volonté de réaliser cette opération. Les travaux vont commencer au printemps.

Village d'artisanat d'art, 2ème tranche : la 2ème phase de ce dossier consistera à rénover la maison existante, à y ajouter une salle d'exposition et à y tracer le sentier pédestre qui reliera la Rue du 8 mai à la Rue du Prieuré. Le budget prévisionnel est de 150 000 € ht. Le montant des subventions accordées s'élève à ce jour à la somme de 68 750 € qui se répartissent comme suit :

- Conseil Régional :	25 000 €	- Conseil Général :	43 750 €
----------------------	----------	---------------------	----------

D'autres aides seront demandées. Le Conseil Municipal donne son accord sur le plan de financement et missionne Mr le Maire pour obtenir des subventions.

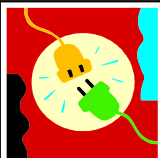
Divers : Déclaration d'intention d'aliéner : Le Conseil Municipal décide d'exercer son droit de préemption sur la propriété des consorts Gratton, 7 Rue du 8 mai.

- Subvention restaurant scolaire : le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à verser les 4 000 € d'acompte concernant la subvention attribuée pour l'exercice 2010.

- Aides aux accueils centre de loisirs : le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à verser les aides permettant aux enfants des familles les plus modestes de bénéficier de temps d'animation pendant leurs vacances.

- Vendée eau : extension rue du 8 mai parcelle ZC 20 : Le Conseil Municipal décide de prendre en charge l'extension d'eau potable et d'appliquer la participation pour voie et réseaux.

**PROCHAINE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 8 FEVRIER
20H30**



COUPURES D'ÉLECTRICITÉ

ERDF vous informe de coupure d'électricité le lundi 8 février à La Perle de 10h30 à 12h et le mardi 9 février entre 13h30 et 15h30 sur l'ensemble de la commune. Tous les clients concernés par cette coupure ont dû être prévenus par courrier.

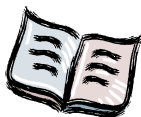
La Bibliothèque Au Paradis des livres

Nous entamons une nouvelle année et nous sommes tous résolus à prendre de sages décisions. C'est pourquoi la bibliothèque « au Paradis des Livres » vous offrent l'occasion de vous détendre et de passer de bons moments dans la lecture d'un roman ou d'un documentaire.

La cotisation annuelle est seulement de 10 € par famille et gratuite pour les moins de 18 ans, sachant que le coût moyen d'un livre de poche avoisine 8 € et qu'un livre broché coûte environ 22 €.

Alors n'hésitez pas à franchir le seuil de la bibliothèque, vous trouverez sans aucun doute des ouvrages captivants et passionnants.

Meilleurs vœux et bonne année 2010



NOUVELLE ORGANISATION DES COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES POUCHES JAUNES À PARTIR DU 8 MARS 2010.

Ordures ménagères : ramassage le mercredi matin. Merci de les sortir le mardi soir

Sacs jaunes : ramassage le lundi matin de semaine impaire. 1er ramassage le lundi 15 mars puis le lundi 29 mars et ainsi de suite. Merci de les sortir le dimanche soir



Chiens dangereux 1ère (chiens d'attaque) ou 2ème catégorie (chiens de garde et de défense)

À dater du 1er janvier 2010, vous devez être titulaire d'un permis de détention et obtenir une attestation d'aptitude en suivant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents.

Ce permis est délivré par le Maire de votre commune sur présentation de justificatifs d'identification, de vaccination contre la rage, d'assurance responsabilité civile, de stérilisation et d'attestation d'aptitude.

Les propriétaires sont invités à consulter en mairie ou sur le site internet de la préfecture la liste des vétérinaires et des formateurs habilités.

Nous vous rappelons que tout défaut de permis est passible d'une amende allant jusqu'à 3750 euros et 3 mois d'emprisonnement.

www.interieur.gouv.fr



La Direction de la Solidarité et de la famille vous informe des nouveaux plafonds de ressources pour l'attribution des chèques taxi destinés aux personnes handicapées.

Le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2007 ne doit pas dépasser :



- 10229,12€ soit 852,42€ par mois pour une personne seule
 - 16776,80€, soit 1398,06€ par mois pour un couple
- Renseignements à la mairie ou au Conseil Général

En ce début d'année, vous avez pu constater que le ramassage des poubelles jaunes a été modifié.

La mairie vous propose de faire parvenir ces informations de dernière minute par e-mail. Votre adresse mail ne sera utilisée que dans ce cadre par la mairie et aucune information vous concernant ne sera divulguée.

Si vous êtes intéressés, adressez-nous votre coupon réponse à la mairie.

Nom : _____ Prénom : _____

J'autorise la mairie à utiliser mon adresse mail pour des informations me concernant.

Signature _____

Adresse mail : _____